

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize et le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

Présents : Mmes et MM RAGUIN Jacky, HOMEHR Claude, LORIN Lucien, ADLOFF Gérard, GUERINOT Ghislaine, GUYOT Francis, GIBOUT Martine, SCHEPENS Joëlle, FOURIER Jean-Pierre, LEVAIN Ludovic, LEBLANC Pascal, DESIREE Valérie, RENARD Olivier, HUGUIER Christelle, DAOUZE Cédric (arrivé à 19h40).

Absents excusés : Mmes et M. BERTHELOT C., TISSUT M-E., AUBRON C., KOHLER S.

Secrétaire de séance : M. LEBLANC Pascal

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MELDA COTEAUX

Madame HOMEHR, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Seine Melda Coteaux souhaite apporter un soutien financier à ses communes membres, par le biais du versement d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibéré ;

VU les articles L5212-24 et 5214-16 V du CGCT relatifs à la procédure des fonds de concours,

CONSIDERANT que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2016 portant sur l'attribution de fonds de concours, pour apporter son soutien financier à la commune de Creney-Près-Troyes, afin de favoriser l'émergence de services et d'animation au profit des habitants de cette commune et de participer au maintien de la population au sein du territoire,

- DECIDE d'accepter un fonds de concours à hauteur de 1 431 €, destiné à financer des dépenses dans le domaine scolaire.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MELDA COTEAUX - ACCESSIBILITE

Madame HOMEHR, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Seine Melda Coteaux souhaite apporter un soutien financier à ses communes membres, par le biais du versement d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibéré ;

VU les articles L5212-24 et 5214-16 V du CGCT relatifs à la procédure des fonds de concours,

CONSIDERANT que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2016 portant sur l'attribution de fonds de concours, pour apporter son soutien financier à la commune de Creney-Près-Troyes, afin de favoriser l'accessibilité aux bâtiments communaux et offrir un cadre de vie adapté à toute la population au sein du territoire,

- DECIDE d'accepter un fonds de concours à hauteur de 70 357,58 €, destiné à financer la mise en accessibilité des bâtiments communaux

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CAPTURE ET D'ACCUEIL EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS OU DANGEREUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la difficulté de prendre en charge les animaux errants ou dangereux sur le territoire de la Commune. En effet, les services techniques ne disposent pas d'un local approprié pour accueillir ces animaux et la SPA de l'Aube n'est plus en capacité d'accueillir davantage d'animaux errants et de conventionner avec de nouvelles communes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec le centre canin du Rûcher de Massonville, qui accepterait de prendre en charge les animaux errants ou dangereux sur notre commune, selon les conditions financières suivantes :

- Adhésion annuelle forfaitaire de 450 €
- Coût pour la prise en charge d'un animal: 13 € par jour pour une durée maximale de 10 jours

Monsieur le Maire précise que c'est le personnel du centre canin qui viendrait chercher les animaux errants sur la commune, et qui se chargerait de la recherche des maîtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre canin du Rûcher de Massonville, concernant la prise en charge des animaux errants ou dangereux sur le territoire de la commune, selon les conditions financières précisées ci-dessus

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 12 mars 2015, il avait été décidé de confier à la SIABA la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant le projet d'extension et de restructuration du site de l'école maternelle/restauration scolaire/centre de loisirs. La SIABA proposait un taux d'honoraires de 3% du montant HT des travaux.

Or, Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre de la commune, il serait souhaitable que la Commune bénéficie également des services d'un Assistant à Maître d'Ouvrage. Il a donc été demandé à la SIABA d'établir une nouvelle proposition incluant l'extension et la restructuration du site de l'école maternelle/restauration scolaire/centre de loisirs ainsi que l'aménagement global du centre de la commune (atelier pour les services techniques, propriété Varlet...). Pour cette nouvelle proposition, la SIABA maintient un taux d'honoraires de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier à la SIABA la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de réaménagement du centre-ville

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE L'AGGLOMERATION TROYENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Agglomération Troyenne est actuellement en cours de révision. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de PPRI

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LORIN indique au Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du Lotissement Les Demeures de la Perrière avancent bien ; l'entreprise a commencé à réaliser les enrobés. 41 lots sont déjà vendus sur un total de 44.

Concernant le lotissement de Nervaux, les travaux vont être réalisés.

Une consultation a été lancée, en vue de désigner le maître d'œuvre dans le cadre du programme de voirie 2016, comprenant les travaux rue Chaumard (de la rue des Crevautes jusqu'à la voie ferrée), Route de Villechétif et rue Victor Hugo.

Madame HOMEHR fait le point sur les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire : il y a 132 enfants inscrits à l'école primaire et moins de 70 à l'école maternelle.

Les animateurs des activités périscolaires ont organisé un petit spectacle de fin d'année, avec les enfants de l'école primaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ROBAT lui a fait part que l'Amicale des Secouristes Coeurlequins serait intéressée par l'ancienne motopompe des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal est d'accord pour en faire don à l'association.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrivée du nouveau camion des sapeurs-pompiers. Il est envisagé de vendre l'ancien.

Madame HOMEHR fait part au Conseil Municipal du départ en retraite de Madame DESZPOT et du départ de Monsieur JACQUES, parmi les enseignants. Par ailleurs, Madame Sandra THAI, qui effectuait un remplacement à la cantine, quitte également la collectivité.

Monsieur FOURIER évoque le problème des marches de l'église. Cela fait partie des questions qui seront traitées dans le cadre de l'accessibilité.

Madame DESIREE indique que des poubelles ont été déposées derrière le magasin Jean Delatour.

Elle demande également, lorsque la salle du stade est louée, de préciser aux locataires qu'ils ne doivent pas utiliser le stade, lorsque les terrains sont en réfection ou impraticables.

Monsieur LEVAIN informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du SDEA ; il a été évoqué, lors de cette réunion, l'installation de bornes de rechargement pour les voitures électriques.